

## Comité régional de l'Europe Cinquante-troisième session

Vienne, 8-11 septembre 2003

EUR/RC53/R8 11 septembre 2003 32099

**ORIGINAL: ANGLAIS** 

## Résolution

## Dates et lieux des sessions ordinaires du Comité régional en 2004 et 2005

Le Comité régional,

Ayant examiné la décision prise à sa cinquante-deuxième session, telle qu'elle est exprimée dans la résolution EUR/RC52/R5 ;

- 1. CONFIRME que sa cinquante-quatrième session se tiendra au Bureau régional de l'Europe, à Copenhague, du 6 au 9 septembre 2004 ;
- 2. DÉCIDE que la cinquante-cinquième session aura lieu du 12 au 15 septembre 2005 ;
- 3. PREND NOTE AVEC GRATITUDE des propositions présentées par l'Estonie, la Géorgie et la Roumanie d'accueillir la cinquante-cinquième session du Comité régional ;
- 4. PRIE le directeur régional d'avoir des discussions avec ces États membres en vue de permettre au Comité régional de prendre une décision finale sur le lieu de sa cinquante-cinquième session lors de sa cinquante-quatrième session ;
- 5. DÉCIDE que, dans l'éventualité où, au 30 novembre 2003, aucun État membre n'est encore en mesure de s'engager à accueillir la cinquante-cinquième session, celle-ci se tiendra au Bureau régional de l'Europe à Copenhague.